



COMITE DU 09 DECEMBRE 2020				
DELIBERATION N°	C2020	12	09	19

- Date d'envoi de la convocation à la séance : 03 décembre 2020
- Nombre de membres en exercice : 64
- Nombre de membres présents : 41
- Nombre de membres absents et ayant donné pouvoir : 10
- Nombre de membres absents et excusés : 13

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-257604371-20201209-C2020120919-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/12/2020

Affichage : 11/12/2020

Pour l'autorité compétente par délégation



INSTITUTION

COMITE TECHNIQUE (CT) – COMITE HYGIENE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL (CHSCT) ¹

DESIGNATION DE NOUVEAUX MEMBRES EN REMPLACEMENT DE MEMBRES DEMISSIONNAIRES

Le Quorum constaté,

Le Comité du SMEDAR,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 6 de l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19, modifiée par la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020,

Vu la délibération du Comité en date du 18 avril 2018, fixant le nombre de représentant.e.s du personnel au Comité Technique et au CHSCT à 5 suppléant.e.s et 5 titulaires, et instaurant le paritarisme numérique au sein de ces deux instances entre les représentant.e.s du personnel et ceux de la Collectivité,

Vu la délibération du Comité syndical n°C20200909_12 en date du 09 septembre 2020 portant désignation des membres titulaires et suppléants représentants de la Collectivité au sein des instances CT/CHSCT,

Vu la lettre de démission de Monsieur Pascal LE COUSIN de ses fonctions de membre titulaire du CT-CHSCT en date du 01/12/2020 et celle de Madame Séverine BOTTE démissionnant de ses fonctions de membre suppléante en date du 02/12/2020,

Considérant que les membres du Comité Technique et du Comité Hygiène Sécurité et Conditions de Travail qui représentent la collectivité sont désignés par l'autorité investie du pouvoir de nomination parmi les membres de l'organe délibérant ou parmi les agents de la collectivité ;

¹ Deviendra Comité Social Territorial du Smedar à compter de fin 2022 (prochain renouvellement des instances).

Considérant que suite aux démissions d'une représentante suppléante (Madame Séverine BOTTE) et d'un représentant titulaire (Monsieur Pascal LE COUSIN), il est proposé au Comité de désigner les représentant.e.s de la Collectivité au sein des instances CT/CHSCT, comme suit, étant précisé que chaque élu.e suppléant.e ne représente pas un titulaire en particulier :

Titulaires	Suppléant.e.s
1 TIMMERMAN Jean-François	1 GOUJON Charlotte
2 RAVACHE Anne-Emilie	2 ROUSSEL Jean-Louis
3 GOSSE Emmanuel	3 AMICE Nicolas
4 MARUT Roland	4 LE COUSIN Pascal
5 ROYER Jean-Marie	5 CERCEL Agnès

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Stéphane BARRÉ, Président,
Après en avoir délibéré par 51 voix pour, 00 voix contre et 00 abstentions,

Sont désignés représentants de la Collectivité au sein des instances CT/CHSCT :

Titulaires	Suppléant.e.s
1 TIMMERMAN Jean-François	1 GOUJON Charlotte
2 RAVACHE Anne-Emilie	2 ROUSSEL Jean-Louis
3 GOSSE Emmanuel	3 AMICE Nicolas
4 MARUT Roland	4 LE COUSIN Pascal
5 ROYER Jean-Marie	5 CERCEL Agnès

FAIT A GRAND-QUEVILLY LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT

Stéphane BARRÉ